



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

A 31

Question écrite n° 4699

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le fait que le président de l'Agence de financement des infrastructures de transports en France (AFITF) vient de se prononcer en faveur de l'instauration d'un péage pour les poids lourds et, notamment, pour les poids lourds qui utilisent la section gratuite de l'autoroute A31 en Lorraine. Une telle mesure permettrait, d'une part, d'éviter que la gratuité de l'A 31 contribue à drainer tout le trafic européen Nord-Sud en transformant cette autoroute en véritable couloir à camions et, d'autre part, de faire supporter au transport routier son coût réel pour la collectivité et rééquilibrer ainsi un bilan économique plus incitatif en faveur de la voie ferrée et de la voie d'eau. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique s'il serait favorable à ce que le péage actuellement en cours de mise en oeuvre en Alsace puisse au moins être étendu aux sections gratuites des autoroutes A 30 et A 31 en Lorraine.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a indiqué dans son discours de politique générale du 3 juillet 2007 que la fiscalité écologique devait émerger dans notre droit et, en particulier, qu'il n'était plus possible que les poids lourds circulant sur nos routes le fassent en totale franchise fiscale alors qu'ils engendrent des nuisances, des risques et des coûts pour les infrastructures qu'ils empruntent. Cette question constitue l'un des sujets majeurs qui ont été abordés à l'occasion des débats du Grenelle de l'environnement, et figure dans les propositions du groupe de travail intitulé « lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie ». À l'issue des travaux du Grenelle, le Président de la République a retenu l'idée d'une écotaxe à laquelle seront soumis les poids lourds sur le réseau national non concédé. Le Gouvernement proposera au Parlement les mesures législatives nécessaires.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4699

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 novembre 2007

Question publiée le : 18 septembre 2007, page 5647

Réponse publiée le : 4 décembre 2007, page 7715